

Modalités du test d'accès préliminaire en « Français »

« Les détenteurs d'un diplôme luxembourgeois de technicien n'ayant pas réussi tous les modules préparatoires visés à l'article 35 de la loi modifiée du 19 décembre 2008 portant réforme de la formation professionnelle, peuvent accéder aux programmes d'études dans la spécialité correspondante menant au brevet de technicien supérieur à condition d'avoir réussi un test d'accès préliminaire. »

Les modalités du test d'accès préliminaire en « français » permettant d'accéder au programme d'études du « BTS -Gestion d'entreprise et développement durable » sont définies comme suit :

A. Généralités

Date :	01.7.2024	Langue :	Français
Durée :	35 minutes	Type :	Épreuve orale
Horaire	à partir de 09:30h	Salle :	Sera communiquée en temps utile

Étant donné que le planning des épreuves dépend du nombre de candidats inscrits, l'horaire exact de passage à l'épreuve sera communiqué au candidat après inscription au test d'accès préliminaire dans les plus brefs délais.

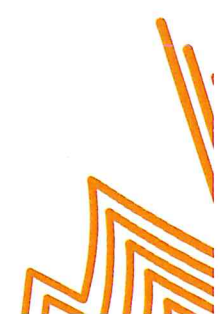
B. Mode et délai d'inscription

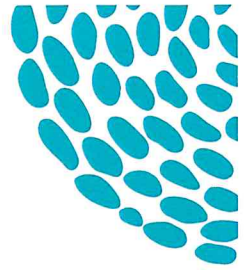
En vue de pouvoir se soumettre au test d'accès préliminaire en français, le candidat doit faire une demande d'inscription en l'envoyant par courriel à l'adresse bts@ltett.lu, au plus tard le 24.06.2024.

C. Programme de révision

L'épreuve orale portera sur un texte d'actualité inconnu en économie. Elle comprendra des questions:

- de compréhension
- d'ordre général et
- d'opinion personnelle.





Le candidat doit faire preuve de pouvoir:

- reconnaître et comprendre les informations générales issues d'un texte
- résumer le texte tout en relevant les idées essentielles
- s'exprimer librement et clairement à l'oral en utilisant un vocabulaire adéquat
- répondre de manière spontanée et précise à des questions
- exprimer son opinion avec des arguments pertinents

D. Déroulement

Le candidat reçoit un texte d'actualité inconnu ainsi que 2 à 3 questions de compréhension à préparer en lien avec ce texte. Le temps de préparation est limité à 20 minutes alors que l'épreuve orale s'étend sur une durée de 15 minutes.

E. Critères d'évaluation et de réussite

- L'épreuve est évaluée sur une note de 20 points.
- Le candidat ayant obtenu une note supérieure ou égale à 10 points dans chacune des épreuves d'accès préliminaires (mathématiques et français) est réputé avoir réussi le test d'accès préliminaire et peut dès lors se soumettre à la procédure d'admission en respectant les consignes d'inscription indiquées sur le site bts.ltett.lu.

F. Informations complémentaires

- Une feuille d'examen est mise à la disposition du candidat.
- Le résultat de l'épreuve sera communiqué au candidat par courriel dans les plus brefs délais.
- Toute absence injustifiée ainsi que toute tentative de fraude lors de l'épreuve impliqueront la nullité de celle-ci et par conséquent l'inadmissibilité à la formation « BTS- Gestion d'entreprise et développement durable ».